English

PLEASE READ THE FOLLOWING SOFTWARE LICENSE AGREEMENT ("LICENSE") CAREFULLY BEFORE INSTALLING, COPYING, DOWNLOADING OR USING THE SOFTWARE OR SOFTWARE UPDATE. THIS LICENSE GOVERNS THE PURCHASE, USE, UPDATE AND RENEWAL OF USE OF SOTI SOFTWARE. BY INSTALLING, COPYING, DOWNLOADING OR USING THE SOFTWARE OR SOFTWARE UPDATE, YOU ARE AGREEING TO BE LEGALLY BOUND BY THE TERMS AND CONDITIONS OF THIS LICENSE AS WELL AS SOTI'S TERMS OF USE AND PRIVACY POLICY PROVIDED FOR ON THE SOTI WEBSITE. IF YOU ARE ENTERING INTO THIS AGREEMENT ON BEHALF OF A COMPANY OR OTHER LEGAL ENTITY, YOU REPRESENT THAT YOU HAVE THE AUTHORITY TO BIND SUCH ENTITY TO THIS LICENSE. IF YOU DO NOT AGREE TO THE TERMS OF THIS LICENSE DO NOT INSTALL OR USE THE SOFTWARE AND PROMPTLY EXIT THE SETUP SOFTWARE AND RETURN ALL ACCOMPANYING ITEMS (INCLUDING ALL FORMS OF DOCUMENTATION) TO THE ORIGINAL PLACE OF ORIGIN.

1. DEFINITIONS

"Device" means any computing device/instrument that is supported by the Software.

"Documentation" means all user guides, specifications, manuals, and reference materials provided with the Software, as such may be updated by SOTI from time to time.

"Licensee" means the end user or the entity, who agrees to the terms and conditions of this License and to whom this License is granted. "You" and "Your" will be understood as the Licensee interchangeably as required in the wording of the License for comprehension purposes.

"Licensee Data" means all electronic data or information submitted by Licensee to the Software and Services.

"Software" means the SOTI MobiControl product and, but not limited to, the following components:
BlitFire®
MobiControl Manager
MobiControl Package Studio
MobiControl Deployment Server
MobiControl Device Agent
MobiControl Web Console
MobiScan®

2. PROPRIETARY RIGHTS

The Software (including any enhancements or updates), the components, all related Documentation, Software development kits, and application program interfaces are licensed, not sold, to the Licensee by SOTI for use only under the terms of this License. SOTI and its suppliers reserve all rights not expressly granted to the Licensee.

The Software, including but not limited to the source code, its components, Documentation, design and structure, any copies thereof is the proprietary property of SOTI or its suppliers and is protected by copyright laws and international copyright treaty provisions as well as other applicable intellectual property laws and treaties. All title and copyrights in and to the Software, or any copy, modification or merged portion of the Software shall at all times remain with SOTI. Licensee acknowledges and agrees that SOTI shall be the owner of any enhancements, updates, upgrades, new versions, or new releases of the Software or derivatives thereof that are developed by SOTI during the term of this Licensee and thereafter. Licensee expressly acknowledges and agrees that SOTI shall be the sole owner of any newly-developed, revised, or modified source code related in any way to the Software or SOTI's general business, regardless of whether developed, revised, or modified in response to Licensee's requests, suggestions, or ideas, even if performed as part of professional services paid for by Licensee.

Licensee exclusively owns all rights, title and interest in and to all of Licensee Data.

3. GRANT OF LICENSE

3.1 SOTI Duty

SOTI grants, upon payment of the License fee, the Licensee a non-transferable, nonexclusive, worldwide, perpetual right to:

- a) install and use the MobiControl Device Agents and MobiScan on the number of Devices this license is purchased for. This is not a concurrent use license for Devices;
- b) install and use the MobiControl Manager, MobiControl Web Console, and MobiControl Package Studio components on as many servers, desktop or notebook computers as the Licensee deems necessary;
- c) install the MobiControl Deployment Server component on the number of servers this license is purchased for; and
- d) make one (1) copy of the Software solely for backup, disaster recovery or archival purposes provided the Licensee reproduces in such copies any copyright, trademark or other proprietary markings and notices contained in the Software and/or Documentation.

3.2 Licensee Duty

The Licensee shall (i) be responsible for compliance with this Agreement, (ii) be solely responsible for the accuracy, quality, integrity and legality of Licensee Data and of the means by which Licensee acquired Licensee Data, (iii) use commercially reasonable efforts to prevent unauthorized access to or use of the Software, and notify SOTI promptly of any such unauthorized access or use, and (iv) use the Software only in accordance with the information provided to Licensee, content made available on the SOTI website, and applicable laws and government regulations.

4. FEES AND PAYMENT

4.1 Payment

Unless otherwise documented and agreed to in writing, the Licensee shall provide SOTI or its respective authorized representative payment of all fees within thirty (30) days of the date of invoice in an acceptable form such as, but not limited to, bank transfer, credit card, or company cheque. Such payments shall be made in advance on a monthly, annually or in accordance with any different billing frequency stated in the applicable order form.

It is the Licensee's responsibility to ensure and maintain that all information for accounting, billing, and technical purposes is current and accurate for services to be offered to the Licensee.

4.2 Suspension of Service and Acceleration

Unless otherwise documented and agreed to in writing, if any amount owing, not subject to a good faith dispute, by Licensee under this or any other agreement for SOTI's Software is thirty (30) or more days overdue, SOTI may, without limiting SOTI's other rights and remedies, accelerate Licensee's unpaid fee obligations under such agreements so that all such obligations become immediately due and payable, impose a penalty fee equal to the lower of one per cent (1%) per month or the highest rate then permitted by law and suspend SOTI's Service to Licensee until such amounts are paid in full.

4.3 Taxes

Licensee is responsible for paying all taxes associated with purchases hereunder. If SOTI has the legal obligation to pay or collect taxes for which the Licensee is responsible under this paragraph, the appropriate amount shall be invoiced to and paid by Licensee, unless Licensee provides SOTI with a valid tax exemption certificate authorized by the appropriate taxing authority.

5. MANDATORY ACTIVATION

Activation associates the use of the Software for a specific Licensee installation. During said activation, the Software will send information about itself and the installation to SOTI and/or its suppliers. The information transferred is specific to the Software and the License purchased. Information includes the product version, registration code, installation ID, and the number of Devices registered in the system. BY USING THE SOFTWARE, YOU CONSENT TO THE TRANSMISSION OF THIS INFORMATION. In addition to the initial activation, the Software will periodically and

autonomously send the same information stated above to verify the current activation status of the Software. This is to automatically reflect changes to the License for the given installation.

6. THIRD PARTY SOFTWARE

Unless indicated as otherwise, third party software is available for an additional fee and/or is not required or necessary for the use of the Software. Except as explicitly stated within this License, any third party software is provided "AS IS" or "AS AVAILABLE", with no warranties of any kind. Any third party software sublicense will terminate when this License terminates, when the Licensee terminates, or when the Software is no longer being used by the Licensee. The Licensee shall not decompile, reverse engineer, adapt, translate, disassemble, modify, or create derivative works of the third party software, which shall be subject to the same restrictions as those set forth with respect to the Software within this License.

7. LOCATION BASED SERVICES

The Software's location based services ("LBS") can be used with Devices that are equipped with a GPS receiver or devices that utilize cellular based location capabilities. The LBS feature in the Software is powered by Microsoft's Bing Maps technology. The **Terms of Use** and **Privacy Statement** for Microsoft's Bing Maps technology may be accessed at: http://www.microsoft.com/maps/assets/docs/terms.aspx; http://privacy.microsoft.com/enus/default.mspx . In order to access this third-party system, the product registration code is passed from the Software to the SOTI and/or its suppliers LBS Server, which in turn requests a non-identifying token from Microsoft's Bing Maps service on behalf of the end user.

8. RESTRICTIONS

Except as and only to the extent expressly permitted in this License and by applicable law, the Licensee:

- (a) may not transfer, assign, sublicense, sell, resell, lease, lend or rent the Software or use, copy (except as expressly indicated as otherwise in this License), modify or distribute the Software in whole or part;
- (b) may not decompile, reverse engineer, adapt, translate, disassemble, modify, or create derivative works of the Software or any part thereof;
- (c) may use the Software solely for internal use with the Licensee's ordinary business processes, only in accordance with all applicable laws and regulations, and in a manner consistent with this License;
- (d) may not apply any procedure or process to the Software in order to ascertain, derive, and/or appropriate for any reason or purpose, the source code or source listings for the Software or any algorithm, process, procedure, trade secret information contained in the Software;
- (e) may not use the Software to store or transmit infringing, libelous, or otherwise unlawful or tortuous material, or to store or transmit material in violation of third-party privacy rights; or
- (f) may not interfere with or disrupt the integrity or performance of the Software or third-party data contained therein.

If you do any of the foregoing, your rights under this license will automatically terminate. Such termination shall be in addition and not in lieu of any criminal, civil or other remedies available to SOTI and/or its suppliers.

Malware: Licensee represents, warrants and covenants that Licensee will not cause or knowingly allow harmful software to be stored on, transmitted, or used with the Software, including but not limited to, the generation or dissemination of computer viruses, Trojan horses, time bombs, denial of service attacks, key logging and other monitoring software, worms, logic bombs, or other code or programs whose effect is to negatively impact the operation or performance of the Software or the safety, security, or privacy of users or owners of the Software, or to negatively impact the operation or performance of the wireless networks with which the Software may interact ("Networks") or to permit unauthorized use of or access to such Networks. Licensee may not knowingly use Software in any way that could cause harm to the Software or the Networks or impair their use by others. Licensee may not use Software to attempt unauthorized access to any service, system, data, account, or Network.

9. USE OF DATA

9.1 Diagnostic and Usage Data

If You opt in to diagnostic and usage collection, You agree that SOTI, its subsidiaries and agents may collect, maintain, process and use diagnostic, technical, usage and related information, including but not limited to technical

information about Your Device, system and application software, and peripherals, that is gathered periodically to facilitate the provision of Software updates, product support and other services to You (if any) related to the Software, and to verify compliance with the terms of this License. SOTI may use this information, as long as it is collected in a form that does not personally identify You, to provide and improve SOTI's products and services. To enable SOTI's partners and third party providers to improve their software, hardware and services designed for use with SOTI products, SOTI may also provide any such partner or third party provider with a subset of diagnostic information that is relevant to that partner's or provider's software, hardware and/or services, as long as the diagnostic information is in a form that does not personally identify You.

9.2 Location Data

SOTI, its partners and licensees may provide certain services through Your Device that relies upon location information. To provide and improve these services, where available, SOTI, its partners and licensees may transmit, collect, maintain, process and use Your location data, including the real-time geographic location of Your Device, and location search queries. The location data and queries collected by SOTI are collected in a form that does not personally identify You and may be used by SOTI, its partners and licensees to provide and improve location-based products and services. By using any location-based services on Your Device, You agree and consent to SOTI's, its partners' and licensees' transmission, collection, maintenance, processing and use of Your location data and queries to provide and improve such products and services. You may withdraw this consent at any time by disabling the location-based features in Your Device. Not using these location features will not impact the non-location-based functionality of Your Device. When using third party applications or services on Your Device that use or provide location data, You are subject to and should review such third party's terms and privacy policy on use of location data by such third party applications or services.

9.3 Protection of Licensee Data

Without limiting the above, SOTI shall maintain appropriate administrative, physical, and technical safeguards for protection of the security, confidentiality and integrity of Licensee Data. SOTI shall not (a) modify Licensee Data, (b) disclose Licensee Data except as compelled by law or as expressly permitted in writing by Licensee, or (c) access Licensee Data except to provide the Software and related services or prevent or address service or technical problems, or at Licensee request in connection with customer support matters.

9.4 Privacy Policy

At all times Licensee information will be treated in accordance with SOTI's Privacy Policy as provided for and made available on the SOTI website.

10. Confidentiality

In the course of performing this License, either party (the "Disclosing Party") may find it necessary to disclose to the other party (the "Receiving Party"), or Receiving Party may otherwise obtain from the Disclosing Party, certain information which is confidential information. "Confidential Information" means all information, that is identified orally or in writing as being confidential or information that is obviously confidential by its nature or is used in a context where the Receiving Party should have reasonably understood that the information should be treated as confidential, whether or not the word "confidential" is used. Confidential Information includes, but is not limited to, technical, financial or commercial information, trade secrets, know-how, patents or patent pending filings, business plans, projections, marketing plans, client lists, customer lists and other information regarding customers or customer relationships, product plans and costs, methods of operation, schematics, studies, proposal strategy, specifications, drawings, photographs, models, mock-ups, designs, test results, research, process and fabrication information, programming code, computer software, software tools and descriptions of functions and features of software, source code, computer hardware designs and all other related materials that contain or reflect in whole or in part any such information or materials. Confidential Information does not include information (i) which was known to the Recipient prior to disclosure by the Discloser, and for which the Recipient can provide evidence that it was in its lawful possession free of any obligations to keep it confidential; (ii) which is in the public domain at the time of disclosure or becomes part of the public domain after disclosure otherwise than through a breach of this Agreement; (iii) which is independently developed by the Receiving Party; (iv) which is approved for release by prior written consent of the Disclosing Party; (v) which is received by the Receiving Party from a third party and there was

no knowledge or reason to know on the part of the Receiving Party that the third party had obtained the information from the Disclosing Party under obligation of confidentiality; and (vi) which is required to be disclosed by governmental or judicial order or applicable law. The Receiving Party shall use Confidential Information received solely for the purpose of performing its obligations under this License. The Receiving Party may disclose Confidential Information on a strictly "need to know" basis to its officers, contractors, or employees if each of such officer, contractor, or employee is also bound by a confidentiality agreement to protect the Confidential Information under conditions substantially similar as indicated in this License, but in no event less than reasonable care. In the event the Receiving Party becomes legally compelled to disclose any Confidential Information of the Disclosing Party, the Receiving Party will provide the Disclosing Party with prompt written notice so that the Disclosing Party may seek a protective order or other appropriate remedy or waive compliance with the provisions of this License. In the event that a protective order or other remedy is not obtained, or the Disclosing Party waives compliance with the provisions of this License, the Receiving Party will furnish only that Confidential Information which is legally required and will exercise reasonable efforts to obtain reliable assurance that confidential treatment will be accorded to the Confidential Information so disclosed.

11. LIMITED WARRANTY

Except as specifically stated in this License, the Software is provided and licensed "AS IS" without warranty of any kind, either express or implied, including, but not limited to the implied warranties of merchantability and fitness for a particular purpose. SOTI warrants that the Software will substantially perform the functions or generally conform to the Documentation published by SOTI and included with the Software download for a period of ninety (90) days following the date on which the Licensee begins using the software after downloading and inputting the license keys provided by SOTI.

If the Software does not substantially perform the functions or generally conform to the Documentation published by SOTI, the Licensee may within thirty (30) days of delivery write to SOTI to report a significant defect. If, in SOTI's discretion, SOTI is unable to correct the defect within ninety (90) days of receiving your report, the Licensee may terminate this License by returning the Software with the original receipt and the Licensee's will be refunded.

SOTI does not warrant that the functions contained in the Software will meet your requirements or that the operation of the Software will be entirely error free or appear precisely as described in the Documentation. SOTI does not guarantee the performance of the Software for use under every possible configuration, including but not limited to failure of the Software due to third party software or the Licensee's computer hardware or network.

SOTI will not warrant any Software: (1) that has not been used in accordance with this License and the Documentation; (ii) that has been altered in any way by Licensee or any third party not under the control of SOTI, or their employees or agents; (iii) that is used in an operating environment other than as specified in the Documentation; (iv) where such nonconformity in the Software is due to abuse, neglect, or other improper use by the Licensee; or (v) where reported errors or nonconformities cannot be reproduced by SOTI, working, in good faith, with Licensee's assistance.

12. LIMITATION OF LIABILITY

TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL SOTI OR ITS SUPPLIERS BE LIABLE FOR DAMAGES OF THIRD PARTIES CLAIMED AGAINST THE LICENSEE OR FOR PERSONAL INJURY, DEATH, OR ANY INCIDENTAL, SPECIAL, INDIRECT OR CONSEQUENTIAL DAMAGES WHATSOEVER, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, LOSS OF PROFITS, LOSS OF REVENUE OR FAILURE TO REALIZE EXPECTED SAVINGS, LOSS AND/OR HARM OF DATA, BUSINESS INTERRUPTION OR ANY OTHER COMMERCIAL DAMAGES OR LOSSES INCLUDING COSTS ASSOCIATED WITH DATA USAGE OVER COMMUNICATION NETWORKS (E.G. CELLULAR), ARISING OUT OF OR RELATED TO LICENSEES USE OR INABILITY TO USE THE SOFTWARE, HOWEVER CAUSED, REGARDLESS OF THE THEORY OF LIABILITY (CONTRACT, TORT OR OTHERWISE) AND EVEN IF SOTI HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. NEITHER WILL SOTI AND ITS SUPPLIERS BE LIABLE FOR ANY DIRECT DAMAGES ARISING OUT OF, OR IN CONNECTION WITH, ANY ALLEGED OR ACTUAL IMPROPER USE OR INSTALLATION OF THE SOFTWARE BY LICENSEE, ALLEGED OR ACTUAL NEGLIGENT ACTS OR OMISSIONS, WILLFUL MISCONDUCT, FRAUD OR FAILURE OF THE SOFTWARE DUE TO THIRD PARTIES SOFTWARE OR THE LICENSEE'S COMPUTER NETWORK. IN ANY CASE THE TOTAL LIABILITY OF SOTI AND ITS SUPPLIERS SHALL BE LIMITED TO THE AMOUNT ACTUALLY PAID BY LICENSEE FOR THE SOFTWARE WITHIN TWELVE (12) MONTHS PRECEDING THE CLAIM ("PERIOD") LESS THE AMOUNT CONSUMED FOR SUPPORT AND MAINTENANCE IN THE PERIOD PRECEDING THE CLAIM.

13. INDEMNIFICATION

Either party shall hold harmless the other party including its staff, officers, directors, partners and controlling persons from and against any and all third party claims, arising out of or relating to the indemnifying party's: (i) alleged or actual negligent acts or omissions, willful misconduct or fraud in connection with this Agreement, (ii) alleged or actual breach of this Agreement; (iii) alleged or actual violation of any statute, law, ordinance or regulation, or (iv) alleged or actual infringement of any patent, copyright, trademark, trade secret or other intellectual property or other rights of a third party.

14. TERM AND TERMINATION

14.1 Term of Agreement

This Agreement commences on the date the Licensee accepts the terms of this Agreement by downloading the Software and continues until all perpetual or subscriptions Licenses granted in accordance with this Agreement have expired or been terminated. If Licensee uses the Software for a free trial period and does not purchase a perpetual or subscription License before the end of that period, this Agreement will terminate at the end of the free trial period.

14.2. Term of Purchased Subscription Licenses

Subscription Licenses purchased by Licensee commence on the start date specified in the applicable registration form and continue for the subscription term specified therein. Except as otherwise specified in the applicable registration form, all subscriptions shall automatically renew for additional periods equal to the expiring subscription term or one year (whichever is shorter), unless either party gives the other notice of non-renewal at least thirty (30) days before the end of the relevant subscription term. The per-unit pricing during any such renewal term shall be the same as that during the prior term unless SOTI has provided the Licensee written notice of a pricing increase at least thirty (30) days before the end of such prior term, in which case the pricing increase shall be effective upon renewal and thereafter.

14.3 Termination for Cause

Either party may terminate this Agreement for cause: (i) upon thirty (30) days written notice to the other party of a material breach if such breach remains uncured at the expiration of such period, or (ii) if the other party becomes the subject of a petition in bankruptcy or any other proceeding relating to insolvency, receivership, liquidation or assignment for the benefit of creditors.

Licensee agrees that SOTI may, at its sole discretion, at any time discontinue providing or limit access to the services, Software, website, any areas of the website or content provided on or through the website. SOTI will terminate or limit Licensee's access to or use of the services, Software or website if, under appropriate circumstances, Licensee is determined to be a repeat infringer of third party copyright rights. Licensee agrees that SOTI shall not be liable to Licensee or any third-party for any termination or limitation of Licensee's access to or use of the services, Software, website, or any content on or through the website.

14.4 Refund or Payment upon Termination

Upon any termination for cause by Licensee, SOTI or the respective authorized representative shall refund Licensee any prepaid fees covering the remainder of the term of all subscriptions after the effective date of termination. Upon any termination for cause by SOTI, Licensee shall pay any unpaid fees covering the remainder of the term after the effective date of termination. In no event shall any termination relieve Licensee of the obligation to pay any fees payable to SOTI or its respective authorized representative for the period prior to the effective date of termination.

15. MISCELLANEOUS

15.1 High Risk Activity

THE SOFTWARE MUST NOT BE USED FOR ANY HIGH RISK OR STRICT LIABILITY ACTIVITY. REAL TIME LOCATION DATA ACCESSED VIA THE SOFTWARE MAY BE INACCURATE OR INCOMPLETE. LICENSEE'S USE OF THIS SOFTWARE IS AT ITS SOLE RISK. Licensee shall not use the software for, including, without limitation, nuclear energy equipment, air or

space traffic control, the operation of critical communication system, public transportation control, life support devices, or other ultra-hazardous uses where failure of the Software to perform would be reasonably expected to cause deaths, injuries or severe physical property or environmental losses. Any attempt to do so shall be deemed as a material breach under this License.

15.2 Force Majeure

Except for payment obligations, neither party shall be liable for any delays or other non-performance resulting from circumstances or causes beyond its reasonable control that are not due to the negligence or misconduct of the party claiming relief under this section, including, without limitation, fire or other casualty, act of God, war, terrorism, or other violence, any law, order or requirement of any governmental agency or authority or other causes beyond the reasonable control of such party, provided that such party has informed the other party of such force majeure event promptly upon the occurrence thereof (including a reasonable estimate of the additional time required for performance to the extent determinable) and such party uses reasonable commercial efforts to effect the required performance as soon as reasonably practicable.

15.3 Applicable Law

This agreement shall be governed by and construed under the laws of the Province of Ontario, Canada. Each party irrevocably waives any objection on the grounds of venue, forum non-conveniens or any similar grounds and irrevocably consents to the service of process by mail or in any manner permitted by applicable law and consents to the jurisdiction of the courts of the Province of Ontario, Canada.

15.4 Amendments & Severability

This License may not be amended or modified unless in writing, as mutually agreed and signed, by both SOTI and the Licensee. If any provision of this License is found to be invalid or unenforceable to any extent, then the invalid portion shall be deemed conformed to the minimum requirements of law to the extent possible. In addition, all other provisions of this License shall not be affected and shall continue to be valid and enforceable to the fullest extent permitted by law.

15.5 Audits

Licensee shall maintain records regarding the number of licensed Devices monitored by the Software and shall make such information available to SOTI upon request

15.6 Assignment

This License, including any rights, or obligations under this license, may not be assigned or otherwise transferred by the Licensee to any other person, corporation or similar entity without the prior written consent of SOTI and any attempt to do so in violation of the terms hereof shall be null and void.

15.7 No Third Party Beneficiaries

This License is for the benefit of the Licensee and SOTI and does not provide any third party the right to enforce it or to bring an action for any remedy, claim, liability, reimbursement or cause of action or any other right or privilege.

15.8 Language

In the event SOTI or another party has provided the Licensee with a translation of this License from the English language to another language, the Licensee agrees that such translation is provided for convenience only; that the English version of this License governs the relationship between SOTI and the Licensee; and, if there is any conflict between the English version of this License and the translated version, the English version shall take precedence. All disputes under this License shall be resolved in the English language.

15.9 Waiver

Neither the failure nor any delay by any Party in exercising any right under this License will operate as a waiver of such right.

15.10 Notice

Any questions or concerns regarding this License should be made in writing to the following: SOTI Inc, 5770 Hurontario Street, Suite 1100, Mississauga, Ontario, Canada, L5R 3G5

Attn: Legal / Contracts Email: legal@soti.net

Phone: + 1 905 624 9828 or 1 888 624 9828

Fax: + 1 905 624 3242

16. PRODUCT SUPPORT AND MAINTENANCE SERVICES

Product Support and Maintenance Services ("Services") may be purchased for a term ("Service Contract"), typically in increments of twelve (12) months. SOTI shall perform for Licensee, Services with respect to the Software on the condition that the Licensee has a valid Service Contract with SOTI, terms of which shall be governed by the thencurrent SOTI MobiControl Service Level Terms which is incorporated by reference into this License. SOTI has the right to deny access to the Services should the Licensee fail to have an active Service Contract. It is understood that SOTI cannot guarantee the Services if Licensee tampers or modifies the SQL Database unless explicitly discussed and agreed to in writing with SOTI.

Should SOTI be requested to provide services to the Licensee beyond SOTI's standard Services, the resulting services shall be provided to the Licensee as professional services under a statement of work, billed at SOTI's then-current rates for professional services, and invoiced to the Licensee as provided in this Licensee. All professional services provided at Licensee's site shall be subject to SOTI's then-current expense reimbursement policies.

Français

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CET ACCORD DE LICENCE DE LOGICIEL (« LICENCE ») ATTENTIVEMENT AVANT D'INSTALLER, COPIER, TÉLÉCHARGER OU UTILISER LE LOGICIEL OU SA MISE À JOUR. LA PRÉSENTE LICENCE RÉGIT L'ACHAT, UTILISATION, LA MISE À JOUR ET LE RENOUVELLEMENT DE L'UTILISATION DU LOGICIEL SOTI. LORSQUE VOUS INSTALLEZ, COPIEZ, TÉLÉCHARGEZ OU UTILISEZ LE LOGICIEL OU SA MISE À JOUR, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE LICENCE, AINSI QUE PAR LES CONDITIONS D'UTILISATION ET LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ FOURNIES SUR LE SITE INTERNET DE SOTI. SI VOUS CONCLUEZ CET ACCORD POUR LE COMPTE D'UNE ENTREPRISE OU AUTRE PERSONNE MORALE, VOUS DECLAREZ QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR DE LIER CETTE PERSONNE MORALE PAR CETTE LICENCE. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE LICENCE, VEUILLEZ NE PAS INSTALLER NI UTILISER LE LOGICIEL ET QUITTER RAPIDEMENT LE LOGICIEL DE CONFIGURATION ET RESTITUER TOUS LES ÉLÉMENTS L'ACCOMPAGNANT (Y COMPRIS TOUTES LES FORMES DE DOCUMENTATION) À LEUR LIEU D'ORIGINE INITIAL.

1. DÉFINITIONS

- « Appareil » désigne n'importe quel périphérique / instrument informatique qui est pris en charge par le Logiciel.
- « Documentation » désigne tous les guides d'utilisation, des spécifications, des manuels et des documents de référence fournis avec le Logiciel, en tant que telle peut être mis à jour par SOTI de temps en temps.
- « Titulaire de la licence » désigne l'utilisateur final ou l'entité, qui accepte les conditions générales de la présente Licence et à qui cette Licence est accordée. « Vous » et « Votre » seront interprétés de manière interchangeable comme se référant au Titulaire de la licence, selon les nécessités de compréhension du texte de la Licence.
- « Données du Titulaire de la licence » signifie toutes les données électroniques ou renseignements soumis par le Titulaire de la licence au Logiciel et Services.
- « Logiciel » désigne le produit MobiControl de SOTI ainsi que, sans s'y limiter, les éléments suivants: BlitFire®
 Gestionnaire de MobiControl
 Package Studio de MobiControl
 Serveur de déploiement MobiControl
 Agent Smart Device de MobiControl
 Console Web de MobiControl
 MobiScan®

2. DROITS DE PROPRIÉTÉ

Le Logiciel (y compris toutes améliorations ou mises à jour), les composants, la Documentation associée, les kits de développement logiciel et les interfaces de programmation d'application sont concédés sous licence, et non vendus, au Titulaire de la licence par SOTI, et ce uniquement pour une utilisation conforme aux termes de la présente Licence. SOTI et ses fournisseurs se réservent tous les droits non expressément accordés au Titulaire de la licence.

Le Logiciel, y compris, notamment, le code source, ses composants, la documentation, la conception et la structure, ainsi que toutes les copies de ces éléments, est la propriété exclusive de SOTI ou de ses fournisseurs, et est protégé par les lois du droit d'auteur et les dispositions des traités internationaux en matière de droits d'auteur, ainsi que par d'autres lois et traités applicables en matière de propriété intellectuelle. Tous les titres et droits d'auteur afférents au Logiciel, ou toute copie, modification ou partie fusionnée du Logiciel demeureront en tout temps propriété de SOTI. Le Titulaire de la licence reconnaît et accepte que SOTI sera propriétaire de toutes les améliorations, mises à jour, mises à niveau, nouvelles versions ou nouveaux lancements du Logiciel ou de ses dérivés qui sont développés par SOTI pendant la durée de cette Licence, et par la suite. Le Titulaire de la licence reconnaît et accepte que SOTI sera le seul propriétaire de tout code source nouvellement développé, révisé ou modifié ayant un lien quel qu'il soit avec le Logiciel ou l'activité générale de SOTI, et ce qu'il soit ou non développé, révisé ou

modifié en réponse aux demandes, suggestions ou idées du Titulaire de licence, même si cela est réalisé dans le cadre des services professionnels payés par le Titulaire de la licence.

Le Titulaire de la licence est le propriétaire exclusif de tous les droits, titres et intérêts afférents à l'ensemble des données du Titulaire de la licence.

3. OCTROI DE LICENCE

3.1 Obligations de SOTI

Lors du paiement de la redevance de licence, SOTI octroie au Titulaire de la licence un droit non transférable, non exclusif, mondial et perpétuel de:

- a) a) installer et utiliser les agents Smart Device de MobiControl et MobiScan sur le nombre d'appareils pour lesquels cette licence est achetée. Il ne s'agit pas d'une licence d'utilisation simultanée de périphériques;
- b) installer et utiliser le Gestionnaire de MobiControl, la Console Web de MobiControl et les composants du Package Studio de MobiControl sur autant de serveurs, d'ordinateurs de bureau ou d'ordinateurs portables que le Titulaire de la licence juge nécessaire;
- c) installer le composant du serveur de déploiement MobiControl sur le nombre de serveurs pour lesquels cette licence est achetée ; et
- d) faire une (1) copie du Logiciel uniquement à des fins de sauvegarde, de récupération d'urgence ou d'archivage, à condition que le Titulaire de la licence reproduise dans ladite copie tout droit d'auteur, marque de commerce ou toutes autres marques privatives et notices contenues dans le logiciel et / ou de la Documentation.

3.2 Obligation du Titulaire de la licence

Le Titulaire de la licence (i) sera responsable de la conformité avec le présent Accord; (ii) sera le seul responsable de l'exactitude, la qualité, l'intégrité et la légalité des données du Titulaire de la licence et des moyens par lesquels le Titulaire de la licence a acquis les données du Titulaire de la licence; (iii) déploiera les efforts commercialement raisonnables pour empêcher tout accès non autorisé au Logiciel ou toute utilisation non autorisée du Logiciel, et informer SOTI sans délai de tout accès ou utilisation non autorisé; et (iv) utilisera le Logiciel uniquement en conformité avec les informations fournies au Titulaire de la licence, avec le contenu est mis à disposition sur le site Internet de SOTI, et avec les lois et règlements gouvernementaux applicables.

4. FRAIS ET PAIEMENT

4.1 Paiement

Sauf indication contraire documentée et acceptée par écrit, le Titulaire de la licence doit payer à SOTI ou à son représentant autorisé respectif tous les frais dus dans les trente (30) jours suivant la date de facturation, et ce, avec un moyen de paiement acceptable, tel que, notamment, un virement bancaire, une carte de crédit ou un chèque d'entreprise. Ces paiements doivent être effectués à l'avance sur une base mensuelle, annuelle ou conformément à toute fréquence de facturation différente indiquée dans le bon de commande pertinent.

Il est de la responsabilité du Titulaire de la licence de garantir que toutes les informations pour la comptabilité, la facturation, et à des fins techniques sont à jour et exactes, et de les conserver à jour et exactes, aux fins des services qui seront offerts au Titulaire de la licence.

4.2 Suspension du service et accélération

Sauf indication documentée et acceptée par écrit, si tout montant, ne faisant pas l'objet d'un litige de bonne foi, dû par le Titulaire de la licence, en vertu du présent Accord ou de tout autre accord afférent au Logiciel de SOTI, accuse un retard de trente (30) jours ou plus, SOTI peut, sans limiter ses autres droits et recours, accélérer les obligations d'honoraires impayés du Titulaire de la licence en vertu de ces accords, de sorte que toutes les obligations deviennent immédiatement exigibles, imposer une pénalité égale à un pour cent (1%) par mois ou au taux le plus élevé permis par la loi, le montant le plus faible prévalant, et suspendre le Service de SOTI au Titulaire de la licence jusqu'à ce que ces montants soient acquittés en totalité.

4.3 Impôts

Le Titulaire de la licence est responsable du paiement de tous les impôts liés aux achats réalisés dans les présentes. Si SOTI a l'obligation légale de payer ou percevoir des taxes dont le Titulaire est responsable en vertu du présent paragraphe, le montant approprié sera facturé au Titulaire de la licence et acquitté par celui-ci, sauf si le Titulaire de la licence fournit à SOTI un certificat d'exemption de taxe valide autorisé par l'autorité fiscale compétente.

5. ACTIVATION OBLIGATOIRE

L'activation associe l'utilisation du Logiciel à une installation spécifique du Titulaire de la licence. Au cours de ladite activation, le logiciel envoie des informations sur lui-même et l'installation à SOTI et / ou à ses fournisseurs. Les informations transférées sont spécifiques au Logiciel et à la Licence achetée. Les informations comprennent la version du produit, le code d'inscription, l'ID d'installation, et le nombre d'appareils inscrits dans le système. EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LA TRANSMISSION DE CES INFORMATIONS. Outre l'activation initiale, le logiciel enverra périodiquement, de manière autonome, les mêmes informations que susmentionnées, pour vérifier l'état actuel de l'activation du Logiciel. Ceci, afin de refléter automatiquement les changements affectant la licence pour l'installation donnée.

6. LOGICIELS TIERS

Sauf indication contraire, les logiciels tiers sont disponibles moyennant des frais supplémentaires et / ou ne sont pas requis ou nécessaires pour l'utilisation du logiciel. Sauf mention explicite dans cette Licence, tout logiciel tiers est fourni « EN L'ÉTAT » ou « TEL QUE DISPONIBLE », sans aucune garantie d'aucune sorte. Toute sous-licence de logiciel tiers prendra fin lorsque la présente Licence prendra fin, lorsque le Titulaire de la licence la résilie, ou lorsque le Logiciel n'est plus utilisé par le Titulaire de la licence. Le Titulaire de la licence ne doit pas décompiler, désosser, adapter, traduire, démonter, modifier le logiciel tiers, ni en créer de travaux dérivés, ce logiciel tiers devant être soumis aux mêmes restrictions que celles prévues à l'égard du Logiciel dans la présente Licence.

7. SERVICES GÉODÉPENDANTS

Les services géodépendants du Logiciel (« LBS ») peuvent être utilisés avec des appareils équipés d'un récepteur GPS ou des appareils qui utilisent des capacités cellulaires géodépendantes. La fonctionnalité LBS dans le logiciel est alimentée par la technologie Cartes Bing de Microsoft. Les **Conditions d'utilisation** et la **Politique de confidentialité** pour la technologie Cartes Bing de Microsoft peuvent être consultés à l'adresse: http://www.microsoft.com/maps/assets/docs/terms.aspx; http://privacy.microsoft.com/en-us/default.mspx . Afin d'accéder à ce système tiers, le code d'inscription du produit est transmis à partir du Logiciel au serveur LBS de SOTI et / ou de ses fournisseurs, qui à son tour demande un jeton sans identification auprès du service Cartes Bing de Microsoft pour le compte de l'utilisateur final.

8. RESTRICTIONS

Sauf comme expressément permis par cette Licence et par la loi applicable, et uniquement dans cette mesure, le Titulaire de la licence:

- (a) ne peut pas transférer, céder, concéder une sous-licence, vendre, revendre, donner à bail, prêter ou louer le Logiciel, ou utiliser, copier (sauf en cas d'indication contraire expresse dans la présente Licence), modifier ou distribuer le Logiciel, en tout ou en partie;
- (b) ne peut pas décompiler, désosser, adapter, traduire, démonter, modifier ou créer des travaux dérivés du Logiciel ou de toute partie de celui-ci ;
- (c) peut utiliser le logiciel uniquement dans le cadre d'une utilisation interne avec les procédés opérationnels normaux du Titulaire de la licence, uniquement en conformité avec toutes les lois et réglementations en vigueur, et d'une manière compatible avec la présente Licence ;
- (d) ne peut pas appliquer quelque procédure ou processus que ce soit au Logiciel dans le but de déterminer, dériver, et / ou s'approprier pour une raison quelconque, les codes sources ou listings sources pour ce Logiciel, ou toute information sur un algorithme, un processus, une procédure, un secret commercial contenue dans le Logiciel;
- (e) ne peut pas utiliser le Logiciel pour stocker ou transmettre des matériels contrefaits, diffamatoires ou autrement illégaux ou délictuels, ou pour stocker ou transmettre des matériels violant les droits à la vie privée de tiers ; ou
- (f) ne peut pas entraver ou perturber l'intégrité ou l'exécution du Logiciel ou des données de tiers qui y sont contenues.

Si vous commettez l'une des actions ci-dessus, vos droits en vertu de cette licence seront automatiquement résiliés. Cette résiliation s'ajoutera, et ne se substituera pas, aux sanctions pénales, civiles ou autres qui pourraient être à la disposition de SOTI et / ou de ses fournisseurs.

Programme malveillant: Le Titulaire de la licence déclare, garantit et s'engage à ne pas faire en sorte que, ou permettre sciemment que, des logiciels nuisibles soient stockés sur, transmis à, ou utilisés avec, le Logiciel, ; cela comprend, mais sans s'y limiter : la production ou la diffusion de virus informatiques, les chevaux de Troie, les bombes à retardement, les attaques par déni de service, l'enregistreur de frappe et d'autres logiciels de surveillance, vers, bombes logiques, ou autres codes ou programmes dont l'effet est de nuire à l'opération ou aux performances du Logiciel ou à la sûreté, sécurité ou confidentialité des utilisateurs ou propriétaires du Logiciel, ou encore de nuire au fonctionnement et aux performances des réseaux sans fil avec lequel le Logiciel peut interagir (les « Réseaux ») ou permettre l'utilisation ou l'accès non autorisés à ces réseaux. Le Titulaire de la licence ne peut pas utiliser sciemment le Logiciel de toute manière susceptible de causer des dommages au Logiciel ou aux Réseaux, ou de nuire à leur utilisation par des tiers. Le Titulaire de la licence ne peut pas utiliser le Logiciel pour tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service, un système, des données, un compte ou un réseau.

9. UTILISATION DES DONNÉES

9.1 Diagnostic et utilisation de données

Si vous consentez au diagnostic et à la collection des utilisations, vous acceptez que SOTI, ses filiales et ses agents puissent collecter, conserver, traiter et utiliser les données diagnostiques, techniques et d'utilisation et les informations connexes – y compris, notamment, les informations techniques concernant votre appareil, votre système et vos applications logicielles, et les périphériques –, qui sont recueillies périodiquement pour faciliter la fourniture de mises à jour du Logiciel, l'assistance produit et d'autres services (le cas échéant) qui vous sont fournis en relation au Logiciel, et pour vérifier la conformité aux modalités de cette Licence. SOTI peut utiliser ces informations, tant qu'elles sont recueillies dans une forme qui ne permet pas de vous identifier personnellement, afin de fournir et améliorer les produits et services de SOTI. Afin de permettre aux partenaires de SOTI et aux fournisseurs tiers d'améliorer leurs logiciel, matériel et services conçus pour être utilisés avec des produits SOTI, SOTI peut également fournir à un tel partenaire ou fournisseur tiers un sous-ensemble d'informations diagnostiques pertinent pour les logiciel, matériel et / ou services de ce partenaire ou fournisseur tiers, pour autant que les informations diagnostiques sont dans une forme qui ne permet pas de vous identifier personnellement.

9.2 Données de localisation

SOTI, ses partenaires et titulaires de licence peuvent fournir certains services via votre appareil qui reposent sur des informations de localisation. Pour fournir et améliorer ces services, lorsqu'ils sont disponibles, SOTI, ses partenaires et titulaires de licence peuvent transmettre, recueillir, conserver, traiter et utiliser vos données de localisation, y compris l'emplacement géographique en temps réel de votre appareil, et l'emplacement des requêtes de recherche. Les données de localisation et requêtes recueillies par SOTI sont collectées dans un format qui ne permet pas de vous identifier personnellement, et peuvent être utilisés par SOTI, ses partenaires et titulaires de licence pour fournir et améliorer les produits et services géodenpendants. En utilisant des services géodépendants sur votre appareil, vous acceptez, et consentez à, la transmission, la collecte, la maintenance, le traitement et l'utilisation par SOTI, ses partenaires et titulaires de licence, de vos données de localisation et requêtes, aux fins de fournitures et d'amélioration des produits et services. Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment en désactivant les fonctionnalités géodépendantes de votre appareil. Ne pas utiliser ces fonctionnalités de localisation n'affectera en rien le fonctionnement non géodépendant de votre appareil. Lorsque vous utilisez des applications ou services tiers sur votre appareil qui utilisent ou fournissent des données de localisation, vous êtes soumis aux modalités et à la politique de confidentialité de ce tiers en ce qui concerne l'utilisation des données de localisation par ces applications ou services tiers, et vous devriez les examiner.

9.3 Protection des données du Titulaire de la licence

Sans limiter la portée de ce qui précède, SOTI maintiendra les garanties administratives, physiques et techniques appropriées pour la protection de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des données du Titulaire de la licence. SOTI ne doit pas (a) modifier les données du Titulaire de la licence; (b) divulguer les données du Titulaire de la licence, sauf s'il y est contraint par la loi ou si cela est expressément autorisé par écrit par le Titulaire de la licence

; ou (c) accéder aux données du Titulaire de la licence, sauf pour fournir le Logiciel et les services connexes, ou pour empêcher les problèmes techniques ou y remédier, ou en cas de demande du Titulaire de la licence en relation avec des questions d'assistance à la clientèle.

9.4 Politique de confidentialité

À tout moment, les informations relatives au Titulaire de la licence seront traitées conformément à la politique de confidentialité de SOTI, telle que prévue et mise à disposition sur le site Internet de SOTI.

10. Confidentialité

Dans le cadre de l'exécution de cette Licence, l'une ou l'autre des parties (la « Partie émettrice ») peut juger nécessaire de divulguer à l'autre partie (la « Partie bénéficiaire »), ou la Partie bénéficiaire peut autrement obtenir de la part de la Partie émettrice, certaines informations qui constituent des Informations confidentielles. Les « Informations confidentielles » désignent toutes les informations, qui sont identifiées oralement ou par écrit comme étant confidentielles ou les informations qui sont évidemment confidentielles de par leur nature ou qui sont utilisées dans un contexte où la Partie bénéficiaire devrait raisonnablement comprendre que l'information doit être traitée comme étant confidentielle, que le mot « confidentiel » soit utilisé ou non. Les Informations confidentielles incluent, notamment, les informations techniques, financières ou commerciales, les secrets commerciaux, le savoir-faire, les brevets ou brevets en instance, les plans d'affaires, les projections, les plans de marketing, les listes de clients, les listes de consommateurs et autres informations concernant les clients ou les relations clientèles, les plans et coûts de produit, les méthodes de fonctionnement, les schémas, les études, la stratégie de proposition, les spécifications, les dessins, les photographies, les modèles, les maquettes, les dessins, les résultats de test, la recherche, les informations de traitement et de fabrication, le code de programmation, les logiciels informatiques, les outils logiciels et les descriptions des fonctions et fonctionnalités du logiciel, le code source, la conception de matériel informatique, ainsi que tous les autres matériels connexes qui contiennent ou reflètent en tout ou partie de telles informations ou matériaux. Les Informations confidentielles ne comprennent pas d'informations (i) qui étaient connues de la Partie bénéficiaire avant la divulgation par la Partie émettrice, et pour lesquelles la Partie bénéficiaire peut fournir la preuve qu'elles étaient en sa possession légale et libre de toute obligation de confidentialité ; (ii) qui étaient dans le domaine public au moment de la divulgation ou le deviennent après la divulgation autrement que par une violation de cet Accord; (iii) qui sont développées indépendamment par la Partie bénéficiaire; (iv) qui sont approuvées pour la publication via un consentement écrit préalable de la Partie émettrice ; (v) qui sont reçues par la Partie bénéficiaire d'une tierce partie, sans que la Partie bénéficiaire ne sache, ou n'ait de raison de savoir, que le tiers avait obtenu ces informations de la Partie émettrice assorties d'une obligation de confidentialité ; et (vi) qui devaient être divulguées du fait d'une ordonnance gouvernementale ou d'une décision judiciaire ou d'une loi applicable. La Partie bénéficiaire ne peut utiliser les Informations confidentielles reçues que dans le seul but de l'exécution de ses obligations en vertu de la présente Licence. La Partie bénéficiaire peut divulguer des Informations confidentielles, sur le fondement strict du « besoin de savoir », à ses dirigeants, entrepreneurs ou employés si chacun de ceux-ci est également lié par un accord de confidentialité permettant de protéger les Informations confidentielles dans des conditions sensiblement similaires à celles indiquées dans cette Licence, mais en aucun cas dans un niveau moindre qu'une diligence raisonnable. Dans le cas où la Partie bénéficiaire devient juridiquement contrainte de divulguer des Informations confidentielles de la Partie émettrice, la Partie bénéficiaire fournira sans délai à la Partie émettrice un préavis écrit afin que ladite Partie émettrice puisse solliciter une ordonnance de protection, mettre en oeuvre tout autre recours approprié ou renoncer au respect des dispositions de la présente Licence. Dans le cas où une ordonnance de protection ou tout autre recours n'est pas obtenu, ou dans le cas où la Partie émettrice renonce au respect des dispositions de la présente Licence, la Partie bénéficiaire fournira uniquement les Informations confidentielles juridiquement exigées et déploiera des efforts raisonnables pour obtenir l'assurance fiable que les Informations confidentielles ainsi divulguées seront traitées de manière confidentielle.

11. GARANTIE LIMITÉE

Sauf comme expressément indiqué dans la présente Licence, le Logiciel est fourni et concédé sous licence « EN L'ÉTAT », sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou implicite, y compris, notamment, les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. SOTI garantit que le Logiciel accomplira essentiellement les fonctions ou sera généralement conforme à la Documentation publiée par SOTI et fournie avec

le téléchargement du Logiciel pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date à laquelle le Titulaire de la licence commence à utiliser le logiciel après le téléchargement et à entrer les clés de licence fournies par SOTI. Si le logiciel n'accomplit pas essentiellement les fonctions ou n'est pas généralement conforme à la Documentation publiée par SOTI, le Titulaire de la licence peut, dans les trente (30) jours de la livraison, écrire à SOTI pour lui signaler un défaut important. Si, de l'avis de SOTI, SOTI n'est pas en mesure de corriger le défaut dans quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de votre signalement, le Titulaire de la licence peut résilier cette Licence en retournant le Logiciel accompagné du reçu original ; le Titulaire de la licence sera alors remboursé.

SOTI ne garantit pas que les fonctions contenues dans le Logiciel répondront à vos besoins, ou que le fonctionnement du Logiciel sera intégralement sans erreur, ou que celui-ci apparaîtra précisément de la manière décrite dans la documentation. SOTI ne garantit pas la performance du logiciel pour une utilisation dans toutes les configurations possibles, y compris, notamment, en cas de défaillance du Logiciel due à un logiciel tiers, ou au matériel ou au réseau informatique du Titulaire de la licence.

SOTI n'apporte aucune garantie pour tout Logiciel: (1) qui n'a pas été utilisé conformément à la présente Licence et à la Documentation; (ii) qui a été modifié de quelque façon que ce soit par le Titulaire de la licence ou tout tiers non subordonné à SOTI, ou par les employés ou agents de ces derniers; (iii) qui est utilisé dans un environnement d'exploitation autre que ceux stipulés dans la documentation; (iv) qui comporte un non-conformité due à un abus, une négligence ou autre utilisation abusive par le Titulaire de la licence; ou (v) dont les erreurs ou non-conformités signalées ne peuvent pas être reproduites par SOTI, collaborant de bonne foi avec l'aide du Titulaire de la licence.

12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, SOTI OU SES FOURNISSEURS NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES POUR LES DOMMAGES DE TIERS QUI SONT RÉCLAMÉS AU TITULAIRE DE LA LICENCE OU POUR LES BLESSURES, LE DÉCÈS OU LES DOMMAGES ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE DE REVENUS OU L'ÉCHEC À RÉALISER LES ÉCONOMIES PRÉVUES, LA PERTE ET / OU LA DÉGRADATION DE DONNÉES, L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS OU TOUT AUTRE DOMMAGE OU PERTE, Y COMPRIS LES COÛTS ASSOCIÉS À L'UTILISATION DE DONNÉES SUR DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (PAR EXEMPLE CELLULAIRE), ENGENDRÉS PAR OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION PAR LE TITULAIRE DE LA LICENCEOU SON INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL, SANS TENIR COMPTE DE LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ (CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTRE) ET CE, MÊME SI SOTI A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. SOTI ET SES FOURNISSEURS NE SERONT PAS NON PLUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS ENGENDRES PAR, OU LIES A: TOUTE UTILISATION ABUSIVE PRESUMEE OU REELLE; L'INSTALLATION DU LOGICIEL PAR LE TITULAIRE DE LA LICENCE; DES ACTES DE NEGLIGENCE OU D'OMISSION PRESUMES OU REELS; UNE FAUTE INTENTIONNELLE, FRAUDE OU MANQUEMENT DU LOGICIEL EN RAISON DE LOGICIEL TIERS OU DU RESEAU INFORMATIQUE DU TITULAIRE DE LA LICENCE. EN TOUS LES CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE SOTI ET DE SES FOURNISSEURS SERA LIMITÉE AU MONTANT PAYÉ PAR LE TITULAIRE DE LA LICENCE POUR LE LOGICIEL AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LA DEMANDE (LA « PÉRIODE »), MINORÉE DE LA SOMME DÉPENSÉE POUR L'ASSISTANCE ET LA MAINTENANCE DANS LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LA DEMANDE.

13. INDEMNISATION

Chaque Partie s'engage à dégager de toute responsabilité l'autre Partie, y compris ses employés, dirigeants, administrateurs, partenaires et contrôleurs à l'égard de toutes les réclamations émanant de tiers, résultant de, ou liés à, l'un des actes suivants commis par la Partie indemnisante : (i) des actes présumés ou réels de négligence ou omission, une faute intentionnelle ou une fraude dans le cadre du présent Accord ; (ii) une infraction présumée ou effective d'une loi, d'une ordonnance ou d'un règlement ; (iv) une infraction présumée ou réelle de tout brevet, droit d'auteur, marque de commerce, secret commercial ou autre droit de propriété intellectuelle, ou de tous autres droits d'une tierce partie.

14. DURÉE DE L'ACCORD ET RÉSILIATION

14.1 Durée de l'Accord.

Le présent Accord prend effet à la date à laquelle le Titulaire de la licence accepte les termes de cet Accord en téléchargeant le logiciel et continue jusqu'à ce que toutes les licences perpétuelles ou licences d'abonnement accordées en vertu du présent Accord aient expiré ou aient été résiliées. Si le Titulaire de la licence utilise le Logiciel

pour une période d'essai gratuite et n'achète pas une licence perpétuelle ou une licence d'abonnement avant la fin de cette période, le présent Accord prendra fin à la fin de la période d'essai gratuite.

14.2. Durée des Licences d'abonnement achetées

Les Licences d'abonnement achetées par le Titulaire de la licence commenceront à la date de début indiquée dans le formulaire d'inscription pertinent et continueront pour la durée de l'abonnement indiquée aux présentes. Sauf indication contraire dans le formulaire d'inscription pertinent, tous les abonnements seront automatiquement renouvelés pour des périodes supplémentaires égales à la durée de l'abonnement qui expire ou à un an (la durée la plus courte prévalant), à moins que l'une des parties n'avise l'autre du non-renouvellement au moins trente (30) jours avant la fin de la période d'abonnement pertinente. Le tarif unitaire au cours d'une telle période de renouvellement sera le même que celui en vigueur au cours de la période précédente, sauf si SOTI a adressé au Titulaire de la licence un avis écrit d'une augmentation de tarif au moins trente (30) jours avant la fin de ce terme précédent, auquel cas l'augmentation de tarif sera effective lors du renouvellement et par la suite.

14.3 Résiliation pour faute

Chacune des parties peut résilier le présent Accord pour faute: (i) sur préavis écrit de trente (30) jours adressé à l'autre Partie pour lui notifier une violation substantielle, s'il n'a été pas remédié à cette violation à l'expiration de ce délai; ou (ii) si l'autre Partie devient le l'objet d'un dépôt de bilan ou de toute autre procédure relative à une insolvabilité, mise sous séquestre, liquidation ou cession au profit des créanciers.

Le Titulaire de la licence convient que SOTI peut, à sa seule discrétion, à tout moment interrompre la fourniture des services, du Logiciel, du Site Internet, de toutes les zones du site Internet ou du contenu fournis sur ou via le site Internet, ou limiter l'accès à ceux-ci. SOTI résiliera ou limitera l'accès ou l'utilisation par le Titulaire de la licence des services, du Logiciel ou du site Internet si, dans des circonstances appropriées, il est déterminé que le Titulaire de la licence enfreint de manière répétée les droits d'auteur d'un tiers. Le Titulaire de la licence convient du fait que SOTI ne sera pas responsable envers le Titulaire de la licence ou envers tout tiers pour toute résiliation ou imitation de l'accès du Titulaire de la licence ou de l'utilisation par ce dernier des services, du Logiciel, du site Internet, ou de tout contenu fourni sur ou via le site Internet.

14.4 Remboursement ou paiement en cas de résiliation

En cas de résiliation par le Titulaire de la licence pour faute, SOTI ou le représentant autorisé respectif remboursera au Titulaire de la licence tous frais prépayés couvrant le reste de la durée de tous les abonnements après la date effective de la résiliation. En cas de résiliation par SOTI pour faute, le Titulaire de la licence devra payer tous les frais impayés couvrant le reste de la période après la date effective de la résiliation. En aucun cas, la résiliation ne déchargera le Titulaire de la licence de l'obligation de payer tous les frais payables à SOTI ou à son représentant autorisé respectif pour la période antérieure à la date effective de la résiliation.

15. DIVERS

15.1 Activité à haut risque

LE LOGICIEL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR TOUTE ACTIVITÉ À HAUT RISQUE OU ACTIVITÉ IMPLIQUANT UNE RESPONSABILITÉ SANS FAUTE. LES DONNÉES DE LOCALISATION EN TEMPS RÉEL AUXQUELLES IL EST ACCÉDÉ VIA LE LOGICIEL PEUVENT ÊTRE INEXACTES OU INCOMPLÈTES. L'UTILISATION DU LOGICIEL PAR LE TITULAIRE DE LA LICENCE SE FAIT À SON SEUL RISQUE. Le Titulaire de la licence ne doit pas utiliser le Logiciel pour, notamment, et sans limitation, un équipement dans le domaine de l'énergie nucléaire, le contrôle du trafic aérien ou spatial, l'exploitation de systèmes de communication critiques, le contrôle de transport public, les dispositifs de maintien des fonctions vitales, ou d'autres utilisations ultra-dangereuses pour lesquelles un défaut de performance du Logiciel serait raisonnablement susceptible de provoquer des décès, des blessures ou des atteintes graves aux biens physiques ou à l'environnement. Toute tentative d'une telle utilisation sera considérée comme une violation substantielle dans le cadre de la présente Licence.

15.2 Force Majeure

Sauf pour ce qui concerne les obligations de paiement, aucune des Parties ne peut être tenue responsable des retards ou autres non-exécutions résultant de circonstances ou causes indépendantes de sa volonté qui ne sont pas dues à la négligence ou une faute commise par la Partie sollicitant l'exonération en vertu de cet article, y compris,

sans limitation, un incendie ou autre accident, une catastrophe naturelle, la guerre, le terrorisme, ou d'autres violences, une loi, une ordonnance ou exigence de tout organisme ou autorité gouvernemental(e), ou d'autres causes indépendantes de la volonté de cette Partie, à condition que cette Partie ait informé sans délai l'autre Partie de tels cas de force majeure en cas de survenance de celui-ci (y compris une estimation raisonnable du temps supplémentaire nécessaire à l'exécution, dans la mesure où cette estimation est déterminable) et à condition que cette Partie déploie des efforts raisonnables pour effectuer la performance requise dès que cela devient raisonnablement possible.

15.3 Loi applicable

Le présent Accord sera régi et interprété conformément aux lois de la province canadienne de l'Ontario. Chaque Partie renonce irrévocablement à toute objection fondée sur le lieu, un motif de forum non conveniens ou des motifs similaires, consent irrévocablement à la signification des actes de procédure par courrier ou de toute manière autorisée par la loi, et admet la compétence des tribunaux de la province canadienne de l'Ontario.

15.4 Modifications et divisibilité

Cette licence ne peut pas être amendée ou modifiée, sauf par écrit, comme mutuellement convenu et signé à la fois par SOTI et par le Titulaire de la licence. Si une disposition quelconque de cette Licence est jugée invalide ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, alors la partie invalide est réputée se conformer aux exigences minimales de la loi dans la mesure du possible. En outre, toutes les autres dispositions de la présente Licence ne seront pas affectées et continuent à être valides et exécutoires dans toute la mesure permise par la loi.

15.5 Audits

Le Titulaire de la licence doit conserver des dossiers concernant le nombre d'appareils sous licence contrôlés par le Logiciel, et il mettra ces informations à disposition de SOTI, à sa demande

15.6 Cession

Cette licence – y compris les droits ou obligations au titre de la présente Licence – ne peut être cédée ou transférée par le Titulaire de la licence à toute autre personne, société ou entité similaire sans le consentement écrit préalable de SOTI, et toute tentative de cession en violation des termes des présentes est nulle et non avenue.

15.7 Absence de tiers bénéficiaires.

Cette Licence est au profit du Titulaire de la licence et de SOTI et ne confère pas à un tiers le droit de la faire appliquer ou d'intenter une action pour tout recours ou réclamation, en responsabilité, pour un remboursement ou pour cause d'action, ou tout autre droit ou privilège.

15.8 Langue

Dans le cas où SOTI ou une autre partie a fourni au Titulaire de la licence une traduction de cette Licence depuis la langue anglaise dans une autre langue, le titulaire accepte que: cette traduction est fournie à titre indicatif uniquement; la version anglaise de la présente Licence régit la relation entre SOTI et le Titulaire de la licence; en cas de conflit entre la version anglaise de cette licence et la version traduite, la version anglaise prévaudra. Tous les litiges découlant de la Licence seront résolus en langue anglaise.

15.9 Renonciation

Ni le fait qu'une Partie n'exerce pas un droit en vertu de cette Licence, ni un délai quelconque dans l'exercice de ce droit, ne constitueront une renonciation de ce droit.

15.10 Avis

Toutes questions ou préoccupations au sujet de cette Licence doivent être adressées par écrit à l'adresse suivante: SOTI Inc., 5770 Hurontario Street, Suite 1100, Mississauga, Ontario, Canada, LSR 3G5

À l'attention de: Service juridique / Contrats

Courriel: legal@soti.net

Téléphone: + 1 905 624 9828 ou 1 888 624 9828

Télécopie : + 1 905 624 3242

16. SERVICES D'ASSISTANCE PRODUIT ET DE MAINTENANCE

Les Services d'assistance produit et de maintenance (les « Services ») peuvent être achetés pour une durée (« Contrat de service »), généralement par tranche de douze (12) mois. SOTI exercera au profit du Titulaire de la licence les Services afférents au Logiciel, à condition que le Titulaire de la licence ait souscrit un Contrat de service valide avec SOTI, dont les modalités seront régies par les modalités de niveau de service MobiControl de SOTI alors en vigueur, qui sont incorporées par référence dans la présente Licence. SOTI a le droit de refuser l'accès aux Services si le Titulaire de la licence ne dispose pas d'un Contrat de service actif. Il est entendu que SOTI ne peut pas garantir les Services si le Titulaire de la licence falsifie ou modifie la base de données SQL sauf si cela a été explicitement discuté et convenu par écrit avec SOTI.

S'il a été demandé à SOTI de fournir au Titulaire de la licence des services allant au-delà des services standards de SOTI, les services qui en résultent doivent être fournis au Titulaire de la licence en tant que services professionnels intervenant dans le cadre d'un énoncé de travail, facturés au tarif des services professionnels de SOTI alors en vigueur, et ils seront facturés au Titulaire de la licence comme prévu dans cette Licence. Tous les services professionnels fournis sur le site de Titulaire de la licence sont assujettis aux politiques de remboursement de frais de SOTI alors en vigueur.